



Resiliation Formation

Par kila

Bonjour,

j'ai commencé une formation il y a un mois et je voulais savoir quels sont mes Droits et comment je dois éventuellement rédiger ma lettre de résiliation svp.

En effet, cette formation qui a débutée il y a un mois, s'est déroulé en réalité sous une autre appellation et métier que celui mentionné sur le contrat par manque d'effectif de formateur. A cela s'ajoute des consignes au fil des semaines et obligations par la suite de la formation dont je n'avais pas été mis au courant dès le début. Bref, beaucoup de surprises et du flou.

Après 1 mois, la vrai formation du métier mentionné sur le contrat va enfin commencé la semaine prochaine et j'ai eu un aperçu du métier dans le réel. Cependant, je m'aperçois qu'il ne m'intéresse pas et je veux donc m'extirper de ce "bordel".

Nous sommes le 27, j'ai donc arrêté à ce jour et la date du contrat se termine mis aout.

Est ce que je vais avoir des sanctions ? ou bien j'ai tout simplement le droit de résilier par recommandé (droit des 3 mois?).

Si vous pouviez m'aider à y voir plus clair svp, ça serait vraiment gentil de votre part.

Ah oui... l'agence (intérim) m'a menacé de mener mon cas en justice.

Cordialement,

D.

Par morobar

Bonjour,

Ah oui... l'agence (intérim) m'a menacé de mener mon cas en justice.

On ignore tout de cette formation, qui paie et qui vou a inscrit.

A vous lire tout d'abord il s'agit d'une formation à distance classique, avec droit de rétractation puis de résiliation anticipée (sous 3 mois...).

Mais que vient faire votre société d'intérim dans cette affaire ?

Par kila

@morobar

merci beaucoup pour votre intérêt.

Et bien, l'agence d'intérim est mon employeur qui travaille en partenariat avec une grosse boîte qui elle, finance la formation. (j'imagine puisque je n'ai aucune info à ce sujet)

"Contrat de mission-formation" effectué par l'agence intérim.

La valeur de cette formation serait de plusieurs milliers d'euros, alors que le 1er mois j'étais assis sur une chaise à regarder des diapos ! Cette formation est loin, très loin de ce qu'ils veulent faire croire niveau coût.

Il s'agit d'une formation en présentiel.

Cordialement.

Par morobar

Bonjour,

Pour accéder à cette formation, auriez-vous signé une clause de "débit-formation" ?

Car si votre employeur vous menace, c'est bien en vertu d'une disposition acceptée par vos soins.

Par kila

Bonjour,
j'ai juste signé un exemplaire du "Contrat de mission-formation" et celui çi ne mentionne nulle part le "dédit-formation", aucune mention du montant de la formation...

Dans ce cas, je peux transmettre un courrier en R. en précisant la résiliation de mon contrat ?

Cordialement.

Par kila

@morobar

Bonjour, si vous pouviez m'apporter cette dernière information svp, pour que je puisse être sûr de ma démarche définitive au près de cette agence ? ça serait vraiment gentil de votre part. En vous remerciant

Par kila

Bonjour,
Je suis un peu dans l'embarras car ma situation est un peu urgente et demande votre aide et une confirmation svp. Je voulais savoir si je pouvais rédiger une lettre en R, annonçant la résiliation de mon contrat de formation soutenu par l'art. L.444-8 du Code de l'éducation ?

Merci d'avance.